Image not found or type unknown

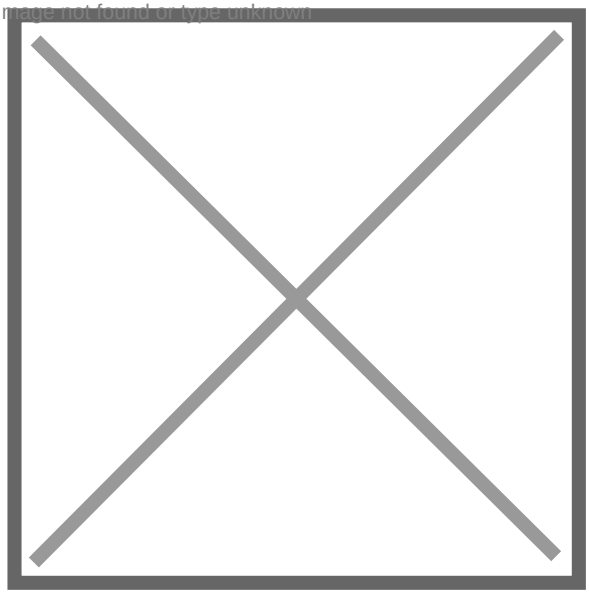

Adhérent d'une association

Par **Lclaire**, le **26/11/2012** à **10:51**

Bonjour,

Je suis inscrite dans une assiciation de danse en tant que membre avec mon mari. Nous pratiquons 2 cours par semaine de 2 danses différentes (Bachata et West cost).
Nous avons débuté les cours en septembre.
Ces dernières semaines nous allons a contre coeur faire un cours car celui si ne correspond a notre niveau. Les personnes présentent ont plus d'expérience que nous et les cours sont plus une rencontre entre amis. Nous nous sommes inscrits dans ce cours sur le conseil de notre professeur.

Donc nous avons demander à la direction un arrêt de ce cours (le prof étant conscient de nos difficultés)et le paiement des 3 premiers mois a plein tarif alors que nous avions bénéficié d'une remise de 17% à l'année.
Ce qui nous a été refusé en nous expliquant que le remboursement de toutes sommes encaissées n'est pas possible hors nous donnons plusieurs chèques pour l'année (6) qui sont encaissés tous les 2 mois.

J'aimerai savoir si nous pouvons récupérer nos chèques non encore encaissés pour les remplacer afin de payer le seul cours qu'il nous reste....???

Merci de vos réponses..
Cdt
Lclaire

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés